

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°083 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE FINANCEMENT SIGNE LE 11 OCTOBRE 2023
ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS
INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE
DES PETITS PRODUCTEURS (RESI-2P)

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par la députée **Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE**, rapporteure.

Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi 20 mars de 09 heures 13 minutes à 10 heures 25 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P).

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis a tenu le jeudi 14 mars 2024 une séance d'appropriation sur ledit projet de loi de 09 heures 15 minutes à 11 heures 25 minutes. A cette occasion, la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE a été désignée rapporteure pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le lundi 18 et le mardi 19 mars 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Yiompouén Aimé SOME ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Diédon Alain HIEN.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

La rapporteure a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le Commandant Ismaël SOMBIE et monsieur DICKO Amadou respectivement, Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques et Ministre délégué auprès Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du projet,
- justification du projet,
- description technique du projet,
- coût et plan de financement du projet,
- caractéristiques des prêts,
- indicateurs de rentabilité économiques et financières,
- impacts environnementaux et sociaux du projet.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- l'explication du contenu de l'activité « promotion de l'agriculture numérique inclusive » évoquée au niveau de la sous composante A2 du projet ;
- les filières ciblées dans le cadre de ce projet ;
- la durée du projet ;
- l'explication des différentes rubriques du tableau d'affectation des fonds (annexes 2, page 8) « travaux », « subventions et dons », « équipements et matériels », « Biens, services et intrants » et « non alloué » ;
- les dispositions prises pour que les cibles du projet en soient effectivement les bénéficiaires ;
- le niveau de négociation avec les autres co-financeurs de ce projet ;

- l'articulation des différents financements ainsi que les délais ;
- l'explication du choix des taux d'intérêt « variables » en ce qui concerne le prêt B en lieu et place des taux d'intérêts fixes ;
- les autres caractéristiques du prêt ;
- les raisons de la faiblesse des pourcentages au niveau des résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet ;
- l'efficacité de la mise en œuvre d'un tel projet au regard de la situation sécuritaire qui prévaut dans les zones ciblées ;
- le nombre de femmes, de jeunes, de personnes en situation de handicap et de personnes déplacées internes qui bénéficieront d'un renforcement en développement des capacités entrepreneuriales dans le domaine environnemental et social ;
- les projections envisagées par le Gouvernement pour atteindre 30 802 ha de terre aménagées avec 71 milliards ;
- les actions à mener pour rendre effectifs les aménagements routiers au regard des autres charges qu'engendre le projet ;
- la distance de voiries que le projet prévoit aménager ;
- les dispositions envisagées pour susciter la contribution locale afin d'impliquer les populations à la base ;
- l'analyse du ratio coût/bénéfice du projet ;
- la nuance entre la durée de récupération du capital de (07) ans dont il est question à la page 8, point 6 et la récupération de l'investissement au bout des quatre premières années.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteure, la CAEDS estime que la ratification de l'accord contribuera à :

- dynamiser le secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- renforcer la résilience des petits exploitants en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap,
- améliorer les conditions de vie des ménages en milieu rural.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 20 mars 2024

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur



Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2° Secrétaire
4.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
5.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
7.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
8.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
9.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
10.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
3.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
4.	DIALLO Ousmane	PP	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison